Maison des **J**eunes et de la **C**ulture - CREA
10, boulevard Sadi Carnot - 12100 Millau
05 65 60 08 00 | contactmjc-crea@orange.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ENFANCE & JEUNESSE

		N° CARTE ADHÉSION MJC ⇨	
ACCEM Espace loisirs Ludo 4/12 ans	Tarif carte adhésion MJC -18 ans	Carte enfant 16 €	
	Tarif Espace Loisirs Ludo (1 enfant)	34 €	
	Tarif Espace Loisirs Ludo (2 enfants)	54 €	
	Tarif Espace Loisirs Ludo (3 enfants)	64 €	
	Passerelle espace loisirs Ludo	☐ Oui ☐ Non	
	Tarif Ludo Interquartiers	13 €	
ACCEM 8/12 ans	Tarif parent adhérent MJC	Carte enfant 16 €	
	Tarif parent non adhérent MJC 41 €	Carte enfant 16 € + 25 € frais de dossier	
Action jeunes 12/17 ans	Tarif carte adhésion + Espace Jeunes / club ados	Carte enfant 16 € + 15 €	
⇩ Pièces à fournir ⇩			
Photocopies du carnet de vaccinations			
Règlement intérieur lu et signé			
Attestation quotient familial CAF **(Janvier de l'année en cours)**			
Attestation aides MSA			
Autorisé(e) à rentrer seul(e)		Oui ☐ Non	
⇧ Cadre réservé à la MJC ⇧			

F I C H E D E R E N S E I G N E M E N T S

à remplir par les parents **uniquement**

Responsable(s) légal(aux) : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Je soussigné(e), ... *(Nom et prénom du responsable légal)*

Inscris mon enfant ..... Né(e) le ...../ ..... / .....
Nom et prénom ↑

Adresse : .....

Téléphone *(mère)* : ..... **Téléphone** *(père)* : ..... **Travail** *(en cas d'urgence)* : .....

Email *(pour communication de la MJC - inscriptions, programmes, évènements)* **:** .....

Téléphone de l'enfant : .....

Nom de l'établissement scolaire fréquenté : .....

Réseaux sociaux - Facebook/Instagram de l'enfant (à partir de 12 ans) pour

identification et communication directe avec l'équipe d'animation : .....

Autre personne à contacter et pouvant récupérer votre enfant

Nom - prénom : .....
Lien avec l'enfant : .....
Tél. : .....

Nom - prénom : .....
Lien avec l'enfant : .....
Tél. : .....

AUTORISATION PARENTALE	**J'autorise mon enfant à :**		
	Participer aux diverses animations, activités et sorties organisées dans le cadre de l'ACCEM	☐ OUI	☐ NON
	Utiliser les moyens de transports mobilisés par la MJC, dans le cadre des différentes activités et sorties organisées par l'ACCEM	☐ OUI	☐ NON
	Être filmé(e) et/ou photographié(e) *(Site internet, réseaux sociaux, illustration de documents d'information)*	☐ OUI	☐ NON
	Regagner son domicile par ses propres moyens *(Autorisation manuscrite pour les moins de 9 ans)*	☐ OUI	☐ NON

☐ Je perçois l'AEEH pour mon enfant (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)
Si oui, merci de nous transmettre la copie de la notification d'AEEH transmise par la MDPH

☐ OUI ☐ NON – PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

L'INSCRIPTION de votre enfant à une formule ACCEM implique :

- Acceptation et lecture du RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'ALSH MJC disponible à l'accueil et sur www.mjcmillau.fr

- **Attestation sur l'honneur** avoir souscrit pour votre enfant une assurance responsabilité civile, prenant en charge les dommages causés durant la période extrascolaire.

- Permission à votre enfant de participer aux activités organisées par l'espace loisirs ludo, l'accueil de loisirs 8-12 ans et/ou action jeunes 12-17 ans de la MJC, à des séjours et d'utiliser les moyens de transport prévus par la MJC (minibus, bus, train, etc.)

- Prise de connaissance par les parents de la nature de l'activité en amont de l'inscription et assurance au préalable que leur enfant est en capacité de pratiquer cette dernière. Tout enfant inscrit est tenu de pratiquer l'activité du jour.

Le
À

Signature (précédée de « Lu et approuvé »)

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfa

N° 10008*02

Numéro de sécurité sociale : .....

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - **ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ◯ FILLE ◯

DATES ET LIEU DU SÉJOUR : MJC MILLAU

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie	◯	◯		Hépatite B	
Tétanos	◯	◯		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite	◯	◯		Coqueluche	
Ou DT polio	◯	◯		Autres (préciser)	
Ou Tétracoq	◯	◯			
BCG	◯	◯			

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ◯ non ◯

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants ***(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)***

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI ◯ NON ◯	OUI ◯ NON ◯	OUI ◯ NON ◯	OUI ◯ NON ◯	OUI ◯ NON ◯
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ◯ NON ◯	OUI ◯ NON ◯	OUI ◯ NON ◯	OUI ◯ NON ◯	

ALLERGIES : ASTHME oui ◯ non ◯ MÉDICAMENTEUSES oui ◯ non ◯

ALIMENTAIRES oui ◯ non ◯ AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

4 - **RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC… PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

5 - **RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM ..... PRÉNOM .....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, ...responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Loopsint 01 64 66 3000

Maison des **J**eunes et de la **C**ulture - CREA
10 boulevard Sadi Carnot - 12100 Millau
05 65 60 08 00 | contactmjc-crea@orange.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCEM DE LA MJC (FORMULES ENFANCE & JEUNESSE)

Ce règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant et lui offrir des vacances et des loisirs de qualité. Il permet aussi d'assurer le bon fonctionnement de l'association de la MJC Millau qui repose sur l'énergie et l'implication des bénévoles, en appui aux professionnels de la structure.

LES HORAIRES :

- **ALSH 8/12 :** les mercredis (en période scolaire) et du lundi au vendredi (pendant les vacances scolaires) - **Hors été et jours fériés**

  Horaires d'arrivée :
  - De 7h30 à 9h pour le matin
  - De 13h30 à 14h pour l'après-midi

  Horaires de départ :
  - À 12h pour la fin de matinée
  - De 17h à 18h30 au plus tard pour le soir

  Les familles sont strictement tenues de respecter ces horaires.

- **ALSH à l'Espace Loisirs Ludo :**

  Période scolaire : mardi : 10h-12h | mercredi : 10h-12h et 13h30-18h | samedi : 10h-12h et 14h-18h
  Petites vacances : mardi/mercredi/jeudi : 14h-18h

- **ALSH 12/17 à l'Espace Jeunes :**

  Période scolaire : mercredi : 12h-18h | vendredi : 17h-21h | samedi : 14h-18h
  Petites vacances : du mardi au samedi de 14h à 17h et en fonction du programme d'activités des vacances et des sorties.

L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION :

La carte d'adhésion MJC permet à votre enfant de profiter pleinement de toutes les activités programmées sur la saison en cours. Elle comprend une assurance individuelle en responsabilité civile et une participation aux frais de fonctionnement de la structure. Elle est obligatoire et non remboursable.

Pour adhérer à la MJC, il faut fournir :

- Une fiche de renseignements avec les autorisations (droit à l'image, droit pour l'enfant de rentrer seul, de participer aux activités…) et des informations sur la santé de votre enfant
- La photocopie du carnet de vaccination à jour
- Les attestations de quotient CAF ou Pass MSA (si bénéficiaires)

RAPPEL : Même si votre enfant était déjà adhérent l'année précédente cette étape doit être renouvelée chaque année.

L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS :

L'inscription est prise auprès de l'accueil MJC/CREA de Millau.

L'inscription est validée après paiement et remise de l'ensemble des pièces qui constituent le dossier de votre enfant.

Les parents doivent prendre connaissance de la nature de l'activité en amont de l'inscription et de s'assurer au préalable que leur enfant est en capacité de pratiquer cette dernière. Tout enfant inscrit est tenu de pratiquer l'activité du jour.

- **Inscription :**
  Pour chaque période des mercredis et des petites vacances scolaires :
  - ✓ 12 jours avant le début de chaque période de petites vacances scolaires,
  - ✓ Au moins 7 jours avant le mercredi,

Dans le cas où les effectifs seraient complets votre enfant serait inscrit sur liste d'attente. Lorsqu'une place se libère pour votre enfant, la MJC vous contacte par téléphone et laisse un message vocal en cas de non-réponse. Sans retour de votre part, par téléphone ou mail dans les **48h**, nous passerons à la personne suivante sur la liste.

- **Pour les annulations :**
  Une annulation doit être justifiée et entraîne un report sur l'année scolaire en cours.
  - Période scolaire : délai de 10 jours avant le jour d'activité,
  - Période de vacances : délai de 10 jours avant la période de vacances.

Toute annulation en dehors de ces délais sera facturée sauf en cas de situation spécifique et sur justificatif **à fournir dans les 48h** (exemple : certificat médical pour cause de maladie, décès d'un proche).

- **Facturation :**
  Les activités doivent être réglées à l'avance : par chèque (à l'ordre de MJC Millau), espèces, carte bleue, chèques vacances.

LES TARIFS :

ALSH 8/12 :
Tarif parent non adhérent MJC : carte enfant 16 € + frais de dossier 25 €
Tarif parent adhérent MJC : carte enfant 16 €

Journée complète avec repas : 16.50€
Demi-journée sans repas : 9€

Aides CAF : tarifs dégressifs calculés en fonction du quotient familial de janvier de l'année en cours
Aides MSA : 4€ par journée ou 2€ par ½ journée (à déduire du tarif de base)

TARIFS POUR UNE JOURNÉE COMPLÈTE			
Quotient familial	**< ou = 420**	**421 à 800**	**> ou = 801**
Tarif base journée ALSH 8/12 MJC	14 €	15 €	16,50 €
Montant aide CAF	**6 €**	**4 €**	**0**
Reste à charge pour la famille	8 €	11 €	16,50 €
TARIFS POUR UNE DEMI JOURNÉE SANS REPAS			
Quotient familial	**< ou = 420**	**421 à 800**	**> ou = 801**
Tarif base 1/2 journée ALSH 8/12 MJC	6,50 €	7,50 €	9 €
Montant aide CAF	**3 €**	**2 €**	**0**
Reste à charge pour la famille	3,50 €	5,50 €	9€

ALSH à l'Espace Loisirs Ludo :
Carte adhésion MJC : 16€
Carte ludothèque : 1 enfant 34€ / 2 enfants 54€ / 3 enfants et plus 64€
Carte ludothèque de quartiers : 13€

ALSH 12/17 à l'Espace Jeunes :
Carte adhésion : 16€
Accès Espace Jeunes et/ou clubs ados : 10 €

Pour les sorties organisées par l'Action Jeunes, les tarifs sont en fonction du programme d'activités.

Aides CAF : tarifs dégressifs calculés en fonction du quotient familial de janvier de l'année en cours

Quotient familial	**< ou = 420**	**421 à 800**	**> ou = 801**
Montant aide CAF journée complète	**6 €**	**4 €**	**0**
Reste à charge pour la famille	Montant activité - 6 €	Montant activité - 4€	Montant activité

Quotient familial	**< ou = 420**	**421 à 800**	**> ou = 801**
Montant aide CAF 1/2 journée	**3 €**	**2 €**	**0**
Reste à charge pour la famille	Montant activité - 3 €	Montant activité - 2 €	Montant activité

RESPONSABILITÉ :

Les mineurs restent sous la responsabilité civile de leur(s) responsable(s) légal (aux) et sous celles des animateurs durant les activités au sein de la MJC et des activités extérieures encadrées. Lorsqu'ils sortent de la MJC et/ou des activitésencadrées, les enfants restent sous l'entière responsabilité de leur(s) responsable(s) légal(aux). La MJC ne peut être tenue pour responsable en cas d'incident entre enfants entrainant la perte, casse, vol, de lunette, téléphone, etc.

SANTÉ :

Lorsqu'un enfant est victime d'un accident, le responsable de l'encadrement préviendra les services compétents et prendra toutes les dispositions pour prévenir les personnes indiquées sur la fiche de renseignements.

LES REPAS :

- **Pour l'enfance :**
  Les repas seront pris à la cantine du Foyer Capelle. Repas préparés et livrés par la cuisine centrale de la Ville de Millau.
  Lors des vacances des pique-niques seront demandés lors des sorties à la journée.Les goûters lors des sorties ou demandes spécifiques sont à la charge des familles. Ils doivent être conditionnés en sac isotherme avec un pain de glace et dans des boites fermées

- **Pour la jeunesse à partir de 12 ans :**
  Les repas et les goûters lors des accueils des mercredis et des vacances sont à la charge des familles. Ils doivent être conditionnés en sac isotherme avec un pain de glace et dans des boites fermées. Une cuisine est mise à disposition avec un frigo dédié pour les jeunes et deux micro-ondes.
  Lors des vacances, des pique-niques seront demandés lors des sorties à la journée.

MATÉRIEL ET TENUE :

Une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité programmée ou la météo est obligatoire.
Les familles fournissent les gourdes et doivent veiller à la propreté de cette dernière.

LA CHARTE DE VIE :

Toutes les familles, jeunes et enfants fréquentant la MJC s'engagent à respecter les points suivants :

- **ÊTRE ADHÉRENT À LA MJC**, participer activement à la vie de l'association et notamment à son Assemblée Générale.
- **RESPECTER LES PERSONNES** toutes violences physiques, verbales ou morales sont strictement interdites.
- **RESPECTER LES HORAIRES** tels qu'ils sont indiqués dans ce règlement intérieur,
- **RESPECTER LE MATÉRIEL ET LES LOCAUX** mis à disposition : en cas de dégradation volontaire ou de vol, une réparation pourra être demandée aux responsables légaux.
- **MAINTENIR LA PROPRETÉ ET LE RANGEMENT** de la salle et des alentours (ranger le matériel utilisé, jeter ses déchets, laver les tables et les verres après le goûter…),
- **L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES LOCAUX ET EN PRESENCE DES ENFANTS.**
- **L'INTERDICTION DE CONSOMMER, D'INTRODUIRE OU DE SE TROUVER SOUS L'EMPRISE DE PRODUITS ILLICITES**
- **LA MJC NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE EN CAS DE VOL, DE PERTE OU DE DÉGRADATION** d'objets personnels aussi bien au sein de la MJC qu'à l'extérieur lors de sorties par exemple.

Le manquement à l'une de ces règles peut entraîner une sanction décidée par le CA ou la direction de la MJC

La MJC s'engage à respecter les points suivants :

- **LORS DES TEMPS D'ACCUEIL ET D'ACTIVITÉS, LA MJC EST RESPONSABLE DES MINEURS.**
- **LA MJC SE RÉSERVE LE DROIT D'EXCLURE, APRÈS OU SANS AVERTISSEMENT, LE OU LES MINEURS NE RESPECTANT PAS LE PRESENT RÉGLEMENT.**
- **L'ÉQUIPE D'ANIMATION PRÉPARE UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN VEILLANT AU RESPECT DES BESOINS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE ENFANT.**
- **ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS ET LEURS PARENTS SANS DISTINCTION NI DISCRIMINATION.**

Pièces à fournir

1. Dossier d'inscription rempli et signé

2. Une photocopie du carnet de vaccinations

3. Si vous êtes bénéficiaire :

   Attestation CAF du quotient familial de Janvier de l'année en cours **ou** la photocopie de l'attestation Pass Évasion Jeune de la MSA

4. Le paiement de l'adhésion MJC : 16 €
   ½ tarif à partir de mars : 8€

5. Attestation « savoir-nager »